Nations Unies A/58/PV.42

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

42e séance plénière
Jeudi 23 octobre 2003, à 10 heures
New York

Président : M. Hunte . . . . . (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 15 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2003.

Les cinq membres non permanents sortants sont les pays suivants : Bulgarie, Cameroun, Guinée, Mexique et République arabe syrienne. Ces cinq États ne peuvent être réélus. Leur nom ne doit donc pas figurer sur les bulletins de vote.

Outre les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité comprendra en 2004 les États suivants : Allemagne, Angola, Chili, Espagne et Pakistan. Le nom de ces États ne doit donc pas figurer non plus sur les bulletins de vote.

Sur les cinq membres non permanents qui continueront de siéger au Conseil en 2004, deux membres sont originaires d'Afrique et d'Asie, un membre appartient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux font partie des États d'Europe occidentale et autres États.

En conséquence, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1991 A (XVIII) de l'Assemblée générale du 17 décembre 1963, les cinq membres non permanents doivent être élus selon la répartition suivante : trois parmi les États d'Afrique et d'Asie, un parmi les États d'Europe orientale et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins de vote tiennent compte de cette répartition.

Conformément à la pratique établie, il est entendu que parmi les trois États à élire parmi les États d'Afrique et d'Asie, deux doivent appartenir au Groupe des États d'Afrique et un au Groupe des États d'Asie.

J'informe l'Assemblée que les candidats, dont le nombre ne doit pas dépasser celui des sièges à pourvoir, qui auront recueilli le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants seront déclarés élus. En cas de ballottage pour un siège restant à pouvoir, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats qui auront recueilli un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera procédé à aucune présentation de candidature.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

03-57574 (F)

S'agissant des candidatures, j'ai été informé par les Présidents des groupes régionaux respectifs des faits suivants.

Pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique et d'Asie, il y a trois candidats : l'Algérie, le Bénin et les Philippines. Pour le siège vacant à pouvoir parmi les États d'Europe orientale, il y a un candidat : la Roumanie. Pour le siège vacant à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y a un candidat : le Brésil.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, nous allons procéder maintenant à l'élection au scrutin secret.

Avant d'entamer la procédure de vote, je rappelle aux membres qu'en vertu de l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Je sollicite la coopération habituelle des représentants durant le déroulement du scrutin. Je rappelle que, durant le vote, toute forme de campagne doit cesser dans la salle de l'Assemblée générale. Cela signifie notamment qu'une fois l'élection commencée, aucun matériel ne pourra être distribué dans la salle à des fins de campagne. J'entends suivre cela à la lettre. Tous les représentants sont également priés de rester à leur siège afin que la procédure de vote puisse se dérouler de façon ordonnée. Je sollicite la coopération et l'appui de l'Assemblée concernant les téléphones portables. Je prie les représentants de bien vouloir activer la fonction vibreur de leur téléphone s'ils estiment devoir le garder sur eux. Il est extrêmement gênant d'entendre des téléphones sonner au milieu d'une affaire très sérieuse. Je vous remercie de votre coopération.

Nous allons à présent procéder au vote.

Des bulletins marqués « A », « B » et « C » vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote.

Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote marqués « A », pour les États d'Afrique et d'Asie, les noms des trois États pour lesquels ils souhaitent voter; d'inscrire sur les bulletins de vote marqués « B », pour les États d'Europe orientale, le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter; et sur les bulletins de vote marqués « C », pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter.

Tout bulletin de vote qui contiendra davantage de noms pour la région pertinente que le nombre de sièges qui lui sont attribués sera déclaré nul. Les bulletins de vote contenant des noms d'États Membres n'appartenant pas à cette région ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, Mlle Alice Zaunschirm (Autriche), M. Yusuf Mammedaliyef (Azerbaïdjan), M. Alfred Moungara-Moussotsi (Gabon), Mme Luisa Fernanda Bonilla Galvão de Queiroz (Guatemala), M. Philippe Worré (Luxembourg) et M. Ali Al-Darmaki (Oman) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent suspendre la séance pour 30 minutes.

La séance, suspendue à 10 h 30, est reprise à 11 h 50.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'annoncer le résultat du vote, je précise qu'en application de l'Article 19 de la Charte et de la résolution 58/1, en date du 16 octobre 2003, des bulletins de vote n'ont pas été donnés à deux États Membres.

Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique et d'Asie

Nombre de bulletins déposés :	182
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	182
Abstentions :	0
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Bénin	181
Philippines	179
Algérie	178
République de Corée	1

Groupe B – États d'Europe orientale

Nombre de bulletins déposés :	182
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	182
Abstentions :	7
Nombre de votants :	175
Majorité requise des deux tiers :	117

Nombre de voix obtenues :

Roumanie	174
Pologne	1

Groupe C – États d'Amérique latine et des Caraïbes

Nombre de bulletins déposés :	182
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	182
Abstentions :	4
Nombre de votants :	178
Majorité requise des deux tiers :	119

Nombre de voix obtenues :

Brésil	177
Argentine	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les États suivants ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 2004 : Algérie, Bénin, Brésil, Philippines et Roumanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres non permanents du Conseil de sécurité, et je remercie sincèrement les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 15 a) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux représentants que le lundi 27 octobre 2003, l'Assemblée examinera le groupe de questions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, à la restructuration et à la réforme. La Vice-Secrétaire générale fera une déclaration introductive en début de séance. Plus de 45 noms sont inscrits sur la liste des orateurs pour ces questions. J'appelle les membres à faire des suggestions et à participer personnellement au débat. J'appelle également les membres à limiter leur déclaration à sept minutes.

Point 160 de l'ordre du jour (*suite*)

Crise mondiale de la sécurité routière

Rapport du Secrétaire général (A/58/228)

Projet de résolution (A/58/L.3)

M. Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Puisque nous venons tout juste d'élire cinq membres du Conseil de sécurité, je félicite, au nom de ma délégation, les cinq pays élus.

Concernant le point de l'ordre du jour intitulé « Crise mondiale de la sécurité routière », je voudrais tout d'abord adresser nos remerciements à la délégation d'Oman, qui s'est employée à attirer l'attention du monde sur cette crise en expansion.

Singapour se félicite de pouvoir débattre de la crise croissante de la sécurité routière. Les véhicules motorisés étant désormais des moyens de transport efficaces et commodes, qui font partie intégrante de notre vie quotidienne, nous en venons souvent à oublier combien ces masses de métal et de plastique qui se déplacent à grande vitesse peuvent être des armes mortelles, voire – comme l'ont dit certaines délégations – des armes de destruction massive. Chaque année, nous payons un très lourd tribut en vies humaines pour jouir de ce confort.

Selon le rapport du Secrétaire général (A/58/228) sur la crise mondiale de la sécurité routière, en 2000, les accidents de la circulation ont, selon les estimations, causé la mort de 1 260 000 personnes dans le monde. Ils ont représenté 2,2 % de la mortalité mondiale et ont été responsables de 25 % de tous les décès dus à des traumatismes. Toujours en 2000, les accidents de la circulation ont été la neuvième cause de décès. D'après des projections de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'horizon 2020, les traumatismes dus aux accidents de la circulation pourraient devenir la troisième cause de décès et d'incapacité, avant le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En outre, le fardeau des accidents de la circulation affecte d'une manière disproportionnée les habitants des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Au-delà du coût humain, les accidents de la route affichent un coût financier estimé à 500 milliards de dollars dans le monde, ce qui est supérieur au produit intérieur brut (PIB) annuel d'un grand nombre d'économies petites et moyennes. On estime également que les dépenses dues aux accidents – frais de réparation, d'assistance médicale, d'enquêtes, etc. – absorbent au total 2 % environ du PIB annuel des pays en développement, ce qui représente le double du montant de l'aide au développement fournie à ces pays.

Par ailleurs, le coût social de cette crise croissante ne saurait être calculé en dollars et en cents. Des familles heureuses se retrouvent affligées par la

disparition prématurée d'êtres chers ou par les traumatismes à vie subis par ceux-ci. Des citoyens auparavant productifs se retrouvent paralysés ou mis à l'écart de la population active. Dans des circonstances qui, bien souvent, auraient pu être évitées, des enfants innocents se retrouvent orphelins et connaissent une vie marquée par des épreuves et l'adversité.

Nous, membres de la communauté internationale, avons eu tort de ne pas prendre conscience plus tôt de cette tendance. D'où le grand intérêt que Singapour porte à l'initiative d'Oman. La décision de l'OMS de choisir la sécurité routière comme thème de la Journée mondiale de la santé en 2004 marque un grand pas dans la bonne direction qui devait être fait depuis longtemps. Ce n'est qu'en étant mieux informés du problème que nous pourrons commencer, sur une base individuelle et collective, à nous attaquer à la crise.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, en 2000, plus d'un tiers des décès dus aux accidents de la route, soit 435 000, ont été enregistrés en Asie du Sud-Est. En d'autres termes, plus d'un tiers des décès dus aux accidents de la circulation dans le monde ont eu lieu dans une région qui compte seulement 8 % de la population mondiale. De toute évidence, il faut faire davantage pour renverser cette tendance fort alarmante pour notre région.

Au plan national, le Gouvernement singapourien a pris, ces 20 dernières années, un certain nombre de mesures afin de renforcer la sécurité routière à Singapour, suivant l'approche évoquée par d'autres représentants : ingénierie, répression et éducation.

Dans le domaine de l'ingénierie, les experts des services singapouriens des transports terrestres conduisent régulièrement des inspections de sécurité routière afin de vérifier que les routes sont bien conformes aux normes d'entretien les plus élevées. Plusieurs initiatives dans ce domaine ont également été entreprises pour améliorer la sécurité routière : repères d'alignement, installation d'amortisseurs d'impact, de bornes de protection et de vibreurs pour alerter les conducteurs lorsqu'ils roulent trop près du bord de la route.

La répression contribue elle aussi à améliorer de façon notable la sécurité routière. Le respect du code de la route est indispensable pour que des usagers irresponsables et imprudents ne provoquent des accidents et ne blessent autrui. En cas de comportement irresponsable, les usagers de la route peuvent faire l'objet d'une amende, d'une suspension de permis, voire d'une peine d'emprisonnement.

En fin de compte, l'éducation est le seul moyen d'améliorer à long terme la sécurité routière. L'éducation est essentielle pour responsabiliser les usagers de la route. Les campagnes antitabac étant un bon exemple de la manière dont une campagne d'information publique ciblée peut changer les mentalités, nous devrions envisager d'y recourir, moyennant des slogans créatifs et accrocheurs, afin de sensibiliser le grand public aux responsabilités qui incombent à tout usager de la route.

Dans le cadre de l'action éducative en cours, des campagnes d'information publique, des manifestations et autres programmes sur la sécurité routière sont organisés à l'intention de tous les usagers de la route, qu'ils soient automobilistes, motocyclistes, cyclistes ou piétons. Les bonnes habitudes sont mises en relief lors de manifestations annuelles, telles que les campagnes d'information publique autour des thèmes de la sécurité routière, de l'alcool au volant et de la civilité routière.

Grâce à cette approche, Singapour a réussi à maintenir en baisse constante le nombre des tués et des blessés graves depuis maintenant 20 ans. L'an dernier, avec 4,8 décès pour 100 000 habitants, notre taux de mortalité a atteint son deuxième niveau le plus bas en 29 ans. Mais tout accident de la route causant la mort ou des blessures graves reste un accident de trop. Nous pouvons et nous agirons ensemble pour réduire ce chiffre.

Par ailleurs, Singapour se réjouit de pouvoir partager ses expériences et tirer parti des méthodes appliquées avec succès par d'autres. Nous avons accompli beaucoup de choses en organisant des consultations et des réunions d'information sur l'éducation routière avec des invités venus de Chine, de Thaïlande, de Malaisie, d'Indonésie, du Viet Nam et d'Inde. De notre côté, nous avons participé à la série de séminaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), connue sous le nom de Partenariat mondial pour la sécurité routière; aux réunions du groupe d'experts chargés de la sécurité routière de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; et à l'atelier sur la sécurité routière récemment organisé à Singapour par la Banque asiatique de développement et l'ANASE. Nous

continuerons d'œuvrer aux côtés de la communauté internationale pour juguler ce problème.

Pour terminer, je voudrais souligner la gravité du problème avec un autre exemple simple. Au taux actuel des décès dus aux accidents de la route, dans le court espace de temps qu'a duré mon intervention, plus de 10 personnes ont perdu la vie et 30 autres ont été blessées.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Je m'associe au représentant de Singapour pour féliciter les cinq membres non permanents du Conseil de sécurité qui viennent d'être élus. De plus, nous remercions Oman d'avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur la question à l'examen et d'avoir présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui, à notre avis, exige tout notre appui.

Le point 162 de l'ordre du jour, « Crise mondiale de la sécurité routière », met bien en évidence les problèmes communs à toutes les nations du monde ainsi que le lourd tribut prélevé par les accidents de la route en termes de mortalité, de mobilité et de coûts économiques et sociaux. Les accidents de la circulation sont la première cause de décès chez les adultes de 15 à 44 ans; 1,26 million de personnes ont été tuées sur les routes en 2000. Cela représente 2,2 % de la mortalité totale dans le monde. D'après les projections de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les traumatismes dus aux accidents de la route pourraient devenir la troisième cause de décès et d'incapacité en 2020.

Les chiffres indiqués dans le document A/58/228 confirment ces projections. Hélas, dans la plupart des cas, les décès et accidents mortels pourraient être évités grâce à une intervention appropriée. Si la responsabilité principale à cet égard incombe aux États Membres, nous convenons, avec le Secrétaire général, qu'il est nécessaire d'investir et de nouer des partenariats entre les États Membres et le système des Nations Unies afin de partager les savoirs, les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les ressources. Une fois encore, la coordination et la coopération régionales sont nécessaires, surtout pour les pays en développement, et en premier lieu pour ceux qui sont confrontés à des problèmes particuliers, à l'instar des petits États insulaires en développement, comme mon pays, les Fidji.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et comptons sur lui pour coordonner la mise en place d'une coopération et de partenariats de cette nature, en exploitant tous les moyens à sa disposition. Nous notons à cet égard que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a choisi la sécurité routière comme thème de la Journée mondiale de la santé et qu'elle lancera, à cette occasion, le *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation*. Nous devons offrir notre plein appui à ces efforts pour que nos buts sacrés puissent être atteints. Le *Rapport* encourage les nations à adopter des programmes et des initiatives pour mettre fin aux statistiques galopantes du carnage qui se produit sur nos routes. Toutes ces initiatives reposent sur de bonnes intentions et sont très ambitieuses. Cependant, le facteur financier reste un obstacle. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous comptons sur l'ONU pour nous aider.

Au plan national, le Conseil national de la sécurité routière des Fidji a été créé en 1995 par une loi du Parlement. Il a pour mission de renforcer la sécurité de tous les usagers de la route. L'éducation des usagers de la route constitue l'un des piliers de la campagne lancée par le Conseil dans les zones rurales et urbaines des Fidji. Cette campagne, qui s'adresse à différentes catégories d'usagers de la route et porte sur tous les types de circulation, est menée auprès des écoles, des conducteurs et des passagers. Le Conseil remporte un succès certain d'année en année, comme en témoigne la réduction du nombre des accidents de la route. L'idéal pour nous serait de le ramener à zéro. Cependant, malgré la difficulté de l'entreprise, la prévention devra être menée en permanence et sous différentes formes pour qu'elle intéresse et capte l'attention. Le succès du Conseil national de la sécurité routière est le fruit, d'une part, du partenariat entre le Gouvernement et le Conseil et, d'autre part, du soutien offert par Mobil Oil, d'autres sociétés pétrolières et le public.

Notre région a réalisé des progrès novateurs dans la promotion des règles de sécurité routière. L'État de Victoria (Australie) aide la police fidjienne dans l'utilisation des pistolets radars et nous fournit du matériel pédagogique sur la sécurité routière. De son côté, la Banque asiatique de développement a aidé le Conseil dans l'exécution de sa mission en lui octroyant des prêts à des conditions libérales.

Nous ne doutons pas que des représentants participeront à la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale du 14 avril 2004, afin de conférer à cette journée toute l'importance voulue et de donner corps à tous les programmes prévus ainsi qu'à toutes les initiatives visant à promouvoir la sécurité routière. Selon nous, une assistance non négligeable est déjà disponible; ce qu'il faut, c'est la faire connaître pour faire reculer les chiffres liés aux accidents de la circulation. Les Fidji ont l'intention de poursuivre leurs programmes de sécurité routière et, si nécessaire, de prêter main forte à d'autres programmes.

M. Gilman (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis adhèrent sans réserve à l'action entreprise au sein du système des Nations Unies pour régler le problème mondial de la sécurité routière et se félicitent de pouvoir travailler aux côtés des États Membres, avec la plus grande efficacité possible, pour coordonner l'échange d'informations et l'expansion des pratiques optimales en matière de sécurité routière. La sécurité routière figure en bonne place dans nos priorités nationales et internationales.

À l'échelon national, si les États-Unis ont pu faire reculer le nombre annuel des décès dus à des accidents de la route, qui est passé de 55 000 à la fin des années 60 à 42 000 l'an passé, le taux de mortalité continue de stagner, tandis que les coûts économiques et sociaux y afférents culminent toujours à 230 milliards de dollars par an. En outre, on ne peut tolérer le décès d'environ 42 000 citoyens des États-Unis par an ni accepter cette perte considérable comme une conséquence inévitable d'une société fortement motorisée. À travers la présente initiative, nous comptons tirer profit des stratégies appliquées avec succès par d'autres nations et partager notre propre expérience.

À l'échelon international, nous avons intensifié nos activités relatives à la sécurité routière en participant au Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE). Ce groupe de travail est le seul, au sein de l'ONU, qui soit à même de répondre efficacement à l'appel à l'action du projet de résolution.

Les États-Unis sont fermement convaincus que toute initiative visant à régler le problème mondial de la sécurité routière devrait être gérée au sein du Groupe de travail de la CENUE. Celui-ci dispose de l'infrastructure et des compétences techniques requises, et le mandat de la CENUE s'étend aux pays non européens, y compris aux économies en développement. Nous recommandons vivement que le Président et le Secrétariat du Groupe de travail assistent aux séances plénières du 14 avril et nous disent comment, tous ensemble, nous pouvons bénéficier au maximum du mandat du Groupe de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Geleta (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser les félicitations de notre organisation aux membres du Conseil de sécurité nouvellement élus. Vu la gravité du thème d'aujourd'hui et la cadence des pertes de vies humaines sur nos routes, j'en viens moi aussi à me demander, à l'instar de certains orateurs avant moi, si ce thème ne pourrait pas figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité dans les mois à venir.

Quoi qu'il en soit, je voudrais dire, en premier lieu, que ce thème est une source de vives préoccupations pour notre organisation, non seulement au sein du secrétariat, à Genève, mais aussi dans le monde entier. Bien souvent, comme le sait l'Assemblée, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les premiers à arriver sur les lieux d'un accident de la route pour prodiguer les premiers soins, offrir un soutien psychologique ou transporter les blessés en ambulance. C'est ce que nous réalisons tous les jours pour les victimes d'accidents dans des communautés aux quatre coins du monde. Ces communautés et nos volontaires sont bouleversés par ces tragédies quotidiennes qui pourraient être évitées. Ils ont la ferme conviction qu'il est possible de réduire de façon significative l'ampleur de cette crise, ou de cette catastrophe, comme diront certains. Nous nous réjouissons donc de l'intérêt accordé par l'Assemblée générale à cette question et nous ne doutons pas que cela débouchera sur des mesures concertées aux niveaux régional et national en vue de régler les problèmes identifiés dans le rapport du Secrétaire général.

Les chiffres sont si accablants que je ne m'attarderai pas à les rappeler à l'Assemblée, d'autant plus que d'autres l'ont fait avant moi. Mais je suis sûr que beaucoup ont vu le documentaire diffusé hier sur la BBC, dans lequel il a été dit que chacun de nos beaux pays d'Europe enregistre, en moyenne, 100 tués sur les routes par jour. Inutile d'en dire plus.

Déjà en 1998, nous avions commencé à tirer le signal d'alarme. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait publié une étude sur les accidents de la circulation dans son *Rapport sur les catastrophes dans le monde*. Cette étude soulevait une douloureuse question : faudra-t-il que les accidents de la circulation tuent encore plusieurs millions de personnes pour que nous intervenions? Le message central est que nous devons tous intervenir pour juguler cette catastrophe : aussi bien les gouvernements, le secteur privé, la société civile que le grand public.

En 1999, durant la Conférence du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les gouvernements et nos sociétés nationales ont adhéré à un plan d'action contre ce problème croissant, qui prévoit le renforcement des mesures de sécurité routière en partenariat avec d'autres parties prenantes. La mise en œuvre de ce plan d'action laisse encore largement à désirer, surtout si l'on considère l'ampleur grandissante de la crise.

La Fédération internationale soutient les actions entreprises par un grand nombre de nos sociétés nationales et, dans une certaine mesure, attend davantage de nos partenaires, à savoir les gouvernements. Si, d'après nos informations, tous les gouvernements ont mis en place des programmes de sécurité routière dans la limite de leurs compétences, moyens techniques et ressources, le rapport du Secrétaire général indique qu'ils ne sont que six à satisfaire aux dispositions de la résolution 57/309 de l'Assemblée générale. Cependant, Oman, l'Australie et l'Éthiopie méritent une mention spéciale, du fait des campagnes énergiques de sécurité routière qu'ils ont lancées en collaboration avec leur société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Un autre exemple de collaboration fructueuse réside dans la Campagne européenne de sécurité routière organisée par 26 sociétés nationales européennes de la Croix-Rouge avec le précieux concours de la Commission européenne. Il s'agit d'une campagne énergique et vigoureuse, initialement lancée en 2002 par la Croix-Rouge allemande. Elle est efficace et contribue à sauver des vies.

Nous reconnaissons que les partenariats sont fondamentaux pour réaliser de véritables progrès dans la lutte contre cette crise. En ce qui nous concerne, nous sommes particulièrement satisfaits des partenariats qui ont été noués, afin de mobiliser des ressources, avec le Ministère britannique du développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et, surtout, avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le secteur privé. C'est de là qu'est né, en 1999, le Partenariat mondial pour la sécurité routière, qui s'est installé à notre siège, à Genève. Il s'agit d'un partenariat mondial énergique, qui a pour objectif d'améliorer la sécurité routière, en particulier dans les pays en développement, grâce au partage des informations et des expériences.

Il est des plus encourageants que l'ONU et l'OMS aient préparé ensemble les rapports et les documents relatifs au présent débat. Nous avons hâte que cette collaboration institutionnelle monte d'un cran en 2004, année au cours de laquelle la Journée mondiale de la santé, célébrée le 7 avril, sera consacrée à la sécurité routière. La Fédération internationale et le Partenariat mondial pour la sécurité routière travaillent en étroite coopération avec l'OMS et la Banque mondiale à l'élaboration d'un document crucial, le rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation, qui sera lancé ce jour-là. Dans le cadre de ce thème, nous invitons tous les gouvernements à entamer un dialogue avec leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'organiser des manifestations pour marquer la Journée mondiale de la santé et nous les prions instamment de soutenir les partenariats viables avec la société civile et le secteur privé visant à régler les problèmes nationaux de sécurité routière.

Par ailleurs, à travers son action de secourisme, la Fédération internationale saisit toutes les occasions qui se présentent à elle pour renforcer la capacité des communautés à faire face à la crise dont nous débattons aujourd'hui. À maints égards, de par leur activité de secourisme, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont le lien humain le plus direct entre les tristes statistiques susmentionnées de la crise et ses effets sur le commun des mortels. Comme l'Assemblée le sait peut-être, dans plusieurs pays européens, il est

obligatoire de suivre un cours de secourisme de la Croix-Rouge, sanctionné par un examen, pour recevoir le permis de conduire. Nous devrions également nous employer à faire en sorte que ce type d'action et le débat de haut niveau prévu à l'ONU en avril prochain servent de base à des activités coordonnées au sein de la famille multilatérale.

Pour terminer, je citerai un adage américain quelque peu modifié « toutes les routes sont pavées de bonnes intentions ». Œuvrons ensemble pour que ces bonnes intentions deviennent réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres que, à la demande des auteurs du projet de résolution A/58/L.3, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution à une date ultérieure, qui sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

Point 50 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/58/359)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/29 de l'Assemblée générale du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur des Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

M. Singh (Partenaires dans le domaine de la population et du développement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de faire quelques observations au titre du point 50 de l'ordre du jour, au nom des Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

Je souhaiterais tout d'abord dire quelques mots sur les Partenaires dans le domaine de la population et du développement. Comme beaucoup le savent, les Partenaires dans le domaine de la population et du développement ont vu le jour à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994. Il s'agissait alors d'une alliance intergouvernementale composée de pays en développement ayant conduit avec grand succès des programmes dans les domaines de la médecine procréative et de la population, et résolus à partager leurs savoirs et leur expérience avec d'autres pays en développement. Cette alliance compte désormais 19 pays, qui représentent 54 % de la population mondiale. Durant l'examen quinquennal de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5), effectué en 1999, l'Assemblée générale a qualifié les Partenaires de grande initiative Sud-Sud et, l'an dernier, comme cela a été mentionné, on nous a conféré le statut d'Observateur permanent, ce dont nous comptons tirer profit en travaillant en étroite coopération avec différents organismes et programmes des Nations Unies spécialisés dans la population et le développement.

Les quatre grands domaines couverts par les Partenaires sont la planification familiale et la médecine procréative, la mortalité et la morbidité maternelles, les questions spécifiques aux adolescents, ainsi que le VIH/sida et autres maladies sexuellement transmissibles. Les moyens utilisés pour faire porter l'accent sur ces thèmes sont le dialogue sur les mesures à prendre, la formation, la recherche et la diffusion de l'information, en particulier sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organismes des Nations Unies spécialisés dans la population et le développement. À notre avis, notre activité contribue à resserrer et à améliorer la coopération Sud-Sud. C'est d'ailleurs l'un des principaux points du Programme d'action adopté à la Conférence du Caire de 1994 et l'un des éléments clefs de la promotion d'une coopération accrue entre tous les pays aux fins du renforcement des capacités des pays du Sud.

Le thème principal dont nous voudrions parler aujourd'hui est l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous convenons que les examens et les évaluations des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies devraient porter sur les progrès réalisés dans l'exécution des engagements et être l'occasion de réaffirmer les buts et objectifs convenus à ces conférences et réunions au sommet, de

faire partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et d'identifier les obstacles et difficultés rencontrés ainsi que les mesures à prendre pour les surmonter et pour poursuivre l'exécution des programmes d'action, relever les nouveaux défis et faire face aux nouveaux problèmes.

Nous espérons que c'est dans cet esprit que sera conduit l'examen décennal de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+10) – ou Caire+10 –, auquel nous attachons une importance particulière. Nous attendons avec intérêt l'évaluation par pays des progrès et problèmes propres à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD par le FNUAP. Cette évaluation nous donnera certainement un bon aperçu des progrès accomplis et des mesures à prendre pour atteindre les buts et objectifs de la CIPD à l'horizon 2015. Nous attendons également avec intérêt les résultats des rencontres régionales, organisées par les commissions régionales ainsi que ceux des actions entreprises par les organisations de la société civile.

Si, selon toute vraisemblance, il n'y aura pas de conférence mondiale intergouvernementale sur la population et le développement en 2004, nous pensons qu'à tous les niveaux – national, régional et international – il y aura lieu, au sein et en dehors du système des Nations Unies, d'attirer de nouveau l'attention mondiale sur les thèmes et problèmes relatifs à l'application du Programme d'action de la CIPD, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources. Nous pensons également que, s'il est décidé d'organiser une réunion au sommet en 2005 pour étudier l'exécution des Objectifs du Millénaire pour le développement, les questions liées à la population et au développement seront inscrites à l'ordre du jour de la rencontre en question.

Nous voyons un lien très net entre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les buts et objectifs de la CIPD. Nous approuvons entièrement la position du Secrétaire général, exprimée en maintes occasions, selon laquelle les Objectifs du Millénaire que sont l'éradication de la pauvreté et l'égalité des sexes sont étroitement liés avec les objectifs établis à la CIPD en 1994; je veux parler, plus précisément, de ceux qui touchent à la médecine procréative et à la population. Nous savons que le FNUAP a déjà abattu un travail considérable dans ce domaine. J'informe les membres que nous avons l'intention d'entamer, avec la participation de responsables politiques et de responsables de programme, des dialogues sur les mesures à prendre à l'égard de plusieurs aspects de ce lien. Nous espérons que les résultats de ces dialogues, qui seront publiés sous la forme de monographies, conduiront à la poursuite du débat sur la manière d'établir, au plan opérationnel, de tels liens entre les questions relatives à la population et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.